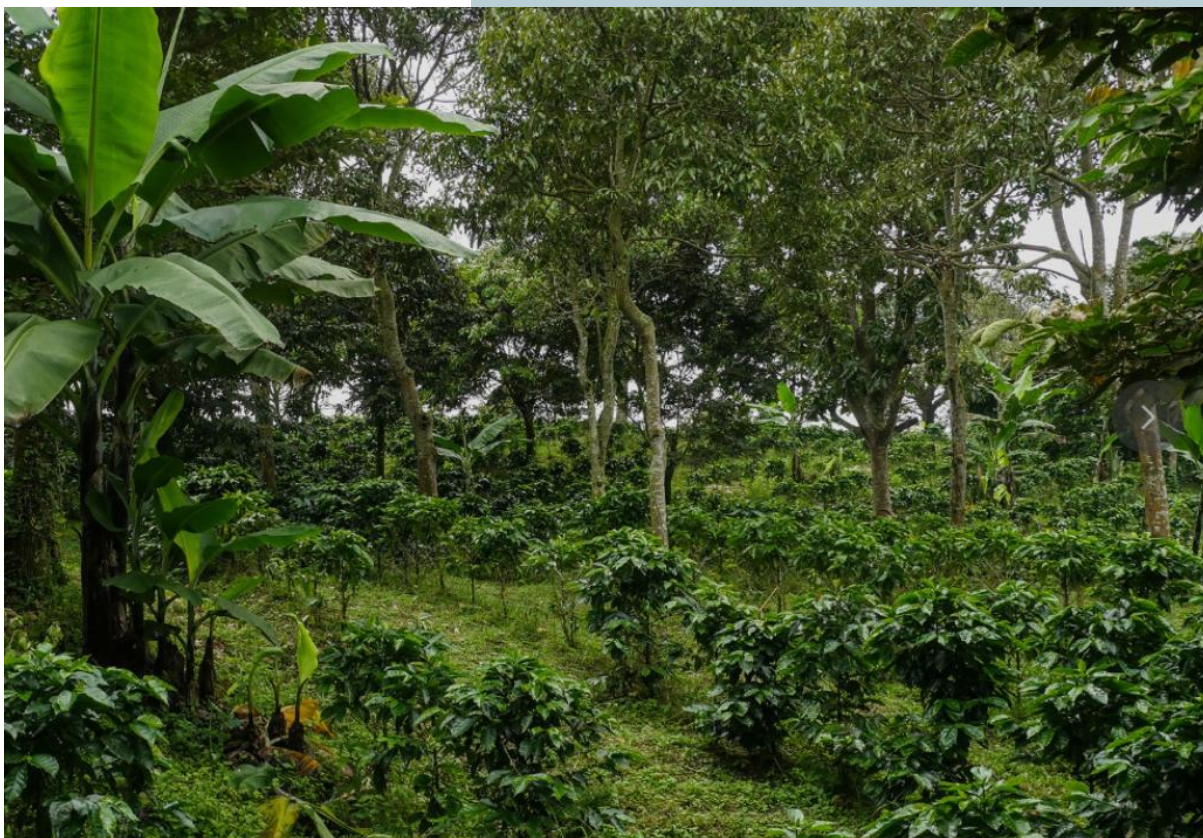




Déclaration sur les Droits Humains



Mise à jour en mars 2026

Déclaration sur les Droits Humains

Chez PUR, nous ramenons la nature dans l'agriculture en développant des projets dans différents pays dans les communautés agricoles. Nous mettons en œuvre des projets qui restaurent les écosystèmes, responsabilisent les communautés locales et renforcent les chaînes d'approvisionnement.

En tant que partie prenante responsable, nous reconnaissons notre rôle significatif dans la génération de bénéfices sociétaux par le biais de nos initiatives basées sur la nature, ce qui a conduit à l'élaboration de la présente déclaration sur les droits humains.

Cette déclaration souligne notre engagement à respecter les droits humains internationalement reconnus dans l'ensemble de nos activités, dans l'intérêt de toutes les personnes concernées par nos opérations, telles que les employés, les agriculteurs, les communautés locales, les partenaires et les clients dans les pays où nos projets sont mis en œuvre. Ainsi, nous nous engageons à créer un environnement de travail inclusif, respectueux et éthique pour toutes les parties prenantes de nos projets.

Lignes directrices

Notre intention est de promouvoir et de garantir le respect des droits humains dans tous nos projets sur le terrain. À long terme, notre ambition est de réaliser des projets de grande qualité tout en maximisant les impacts sociétaux positifs.

Les principes qui guident la manière dont nous opérons chez PUR reposent sur :

- Des engagements conformes aux lois et conventions internationalement reconnues, notamment la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains (UNGPs), la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.
- Des évaluations internes des risques, réalisées sur nos projets.

Dans des contextes locaux qui varient fortement d'un pays à l'autre, ces principes guident nos équipes sur le terrain et notre processus de diligence raisonnable en matière de droits humains, de l'identification à la prévention des risques en matière de droits humains. Nous demandons à nos employés et à nos partenaires de respecter nos engagements en matière de droits humains lorsqu'ils travaillent avec PUR ou en son nom.

Nous accordons également la priorité aux communautés qui sont souvent plus exposées en raison de leur vulnérabilité ou de leur marginalisation, comme les enfants, les femmes, les groupes racialisés et les populations autochtones.

Enjeux saillants

Nous nous concentrons sur les enjeux relatifs aux droits humains les plus saillants pour nos activités, qui résultent de nos évaluations internes régulières menées conformément aux principes directeurs des Nations Unies, à savoir :

1. Garantir un travail décent et interdire le travail forcé,
2. Interdire le travail des enfants,

3. Protéger la santé et la sécurité,
4. Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes,
5. Consulter les parties prenantes, assurer une participation pleine et effective et promouvoir le droit au consentement libre, préalable et éclairé (« FPIC » Free, Prior and Informed Consent en anglais),
6. Reconnaître et respecter les droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales,
7. Améliorer les conditions de vie, y compris le partage des bénéfices,
8. Préserver l'environnement.

Diligence raisonnable et amélioration continue

Nous nous engageons fermement à faire preuve de diligence raisonnable, ce qui implique d'identifier, d'évaluer et de traiter de manière proactive les impacts négatifs, actuels et potentiels, sur les droits humains des parties prenantes tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Ce cadre de diligence raisonnable sert non seulement à atténuer les risques, mais aussi à identifier les domaines dans lesquels nous pouvons continuellement améliorer le respect des droits fondamentaux de nos parties prenantes, en révisant régulièrement nos pratiques, nos politiques et nos procédures.

Nos outils de diligence raisonnable comprennent diverses méthodes, notamment l'évaluation des risques en matière de droits humains, les procédures de gestion des risques et la mise en œuvre de mécanismes d'alerte. Bien que PUR s'engage à traiter ces questions par le biais d'initiatives et de politiques générales, nous reconnaissons la nécessité d'approches personnalisées, de stratégies de remédiation locales et de mécanismes d'alerte adaptés pour une réponse efficace.

Grâce à des programmes de formation, nous donnons à nos employés les outils et les ressources nécessaires pour relever efficacement les défis liés aux droits humains dans le cadre de leurs missions respectives.

Gouvernance et responsabilité

Les considérations relatives aux droits humains sont intégrées dans nos processus de prise de décision stratégiques et opérationnels. Le comité exécutif supervise directement la mise en œuvre et le suivi de nos engagements en matière de droits humains.

Chez PUR, le respect des droits humains est un processus continu. En encourageant une forte culture de l'apprentissage et du développement, nous visons à faire respecter les droits humains dans l'ensemble de nos projets, en contribuant de manière positive à toutes les communautés avec lesquelles nous nous engageons.

A handwritten signature in green ink that reads 'Daniel Klier'.

Dr. Daniel Klier

Directeur général de PUR